

Image not found or type unknown



Frais sur maison sans succession faite

Par **Desselier**, le **17/06/2016** à **12:42**

Bonjour,

Mon père est décédé en mai 2015. Nous sommes 4 enfants, La succession ne peut se faire car il nous manque l'adresse d'un des enfants et notre mère avec qui nous entretenons de mauvaises relations nous fait savoir par courrier recommandé que de ce fait c'est de l'indivision et que des travaux (cheminée et balcon) sont à notre charge. Est-ce vrai ? De plus, elle nous dit que ces travaux doivent être faits avant l'hiver, sachant qu'il y a un système électrique de chauffage et que le balcon n'a aucun risque de s'effondrer.

Merci de votre retour.